

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20/12/2007 - Convocation du 12/12/2007  
Compte rendu affiché le : 28/12/2007

Président de séance : M. Paul LAFFLY  
Secrétaire de séance : Mme Danielle BROSSARD

Ref : CC

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	21
Votants	23

**Présents :** M. LAFFLY; Mme GUERIN; M. FAURE; M. CHATUT; Mme BOUHEY; M. AUROY; M. RODRIGUEZ; M. OLLIVIER; M. MEYER; Mme BROSSARD; Mme MARMONIER; Mle VEYRIER; Mme PERRIN; Mme GLATARD; Mme DESVIGNES; M. GONDELAUD; M. FORGET; M. MACHURAT; Mle MILLET; M. BELLOT; M. BOUREZG

**Absents représentés :** M. POINT (pouvoir à M. RODRIGUEZ); M. CHRETIN (pouvoir à M. GONDELAUD)

**Absents excusés :** Mme WYMANN

**Absents :** M. GOSSET; Mme BERRA; Mme ZULI; M. FERNANDES; Mme LABASOR.

## Objet : Convention de participation financière

Dans le cadre de la politique de la ville et du renouvellement urbain, des équipes de projets sont mises en place dans les différents quartiers concernés.

La Communauté Urbaine, qui dispose de la compétence en la matière, assume une participation financière au fonctionnement des différents dispositifs.

Concernant Neuville-sur-Saône, la commune est maître d'ouvrage pour le poste de chef de projet.

Une convention doit donc être adoptée avec le Grand Lyon afin de préciser les modalités de participation financière concernant le financement de ce poste. Le montant global prévisionnel de cette action s'élève à **37 753 € TTC** pour l'année 2007 financés respectivement par la Communauté Urbaine et la commune conformément au tableau ci-dessous.

Actions	Coût total prévisionnel	Etat/anru	CU	Commune
<b>Maîtrise d'ouvrage de la commune</b>				
Chef de Projet	37 753	10 193	13 780	13 780
<b>Total</b>	<b>37 753</b>	<b>10 193</b>	<b>13 780</b>	<b>13 780</b>

## **Le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- OUI l'exposé de Madame l'Adjointe déléguée,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU le Contrat Urbain de Cohésion Sociale relatif à la commune de Neuville-sur-Saône,
- VU la proposition de convention de participation financière proposée par la Communauté Urbaine sur le financement du poste de chef de projet politique de la ville,
- **ADOpte la convention de participation financière évoquée ci-dessous,**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention,**
- **PRECISE que la recette figure au budget communal.**

*Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.*

**Pour Extrait Conforme,  
NEUVILLE-SUR-SAÔNE,  
Le 20 décembre 2007  
Le Maire,  
Paul LAFFLY.**

Acte rendu exécutoire après  
Dépôt en préfecture le 04/01/2008  
Publication ou affichage du 04/01/2008  
Paul LAFFLY,  
Maire.

